

<b>LABEL DE QUALITE CPP</b> <b>pour entreprises de montage d'échafaudages</b>	<b>No 1199</b> <b>valable jusqu'au 31 juillet 2020</b>
--	---

**L'entreprise Vectur SA, 1030 Bussigny**  
 a un monteur d'échafaudage et un apprenti sous contrat fixe selon la CCT.  
 Les travaux sont avant tout réalisés dans le canton de Vaud.

Après avoir contrôlé les documents concluants le <b>bureau de contrôle et de certification</b> mandaté par la Commission paritaire professionnelle confirme les faits suivants:	<b>Critères pour le label</b>
---	-------------------------------

<b>Toutes les factures des institutions suivantes sont réglées:</b>	
Impôts communaux (ville, commune)	1
Impôts cantonaux	2
Impôt fédéral direct	3
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	4
Les cotisations AVS/AI/APG	5
Les primes de la caisse maladie	6
Prévoyance professionnelle (PP) ainsi que fondation RF dans la branche de l'échafaudages	7
Cotisation FFP Echafaudages	7a
Caution respectivement garantie de tiers	7b
Les primes de la SUVA	8
Assurance responsabilité civile: Montant d'assurance: CHF 10 Mio. Franchise: CHF 500.00	9
<b>Autres exigences resp. indications:</b>	
Il n'y avait pas de cas de travail illicite dans l'entreprise les 2 dernières années.	10
Les documents du livre de paie de l'entreprise sont conformes à la CCT.	11
Les cotisations Fonds Geba sont réglées.	12
Les cours PERCOS obligatoires (CFST) ont été suivis.	13
L'entreprise reconnaît et observe la CCT.	14
L'entreprise est membre payant de la Société des Entrepreneurs Suisses en Echafaudages SESE	✓
et d'une société régionale des entrepreneurs en échafaudage.	✓

<b>Total des critères pour le label</b>	<b>14</b>
---	-----------

**Conclusion:**

- Les critères indispensables pour le label de qualité sont observés.	✓
- Le label de qualité est établi sans réserve.	✓
- La CPP recommande l'entreprise pour les travaux publics également.	✓

Bern-Liebefeld, 16.10.2019	Bureau de contrôle et de certification pour le label de qualité CPP en échafaudage
	 D. Mathys Membre CPP Echafaudeurs

**Les exemplaires copiés du label ne sont pas valables.**

L'attribution des labels se fait sur la base des documents disponibles et contrôlables à ce moment. La Commission professionnelle paritaire pour le montage d'échafaudages suisses (CPP) se réserve le droit d'effectuer des contrôles détaillés. Si des infractions à la CCT sont constatées lors d'un tel contrôle, la CPP peut retirer le label. Dans les cas graves, la conformité peut également être retirée.